

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 SG 9G Communication du rapport Développement Durable.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande de présenter le rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par M. René DUTREY, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Il est donné acte de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.